



## Supprimer d'adoption le nom d'adoption

-----  
Par jph

Bonjour  
après mon mariage j'ai donné mon nom au fils de ma femme (adoption) il a donc le nom de son père et le mien, actuellement nous avons des tensions familiales et je souhaite qu'il ne porte plus mon nom est-ce possible? si oui comment faire?  
merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

je souhaite qu'il ne porte plus mon nom est-ce possible?

Pas à votre demande. C'est à votre fils de décider, éventuellement, de changer son nom, car ce n'est pas "votre" nom qu'il porte mais le sien.

La seule possibilité serait la révocation de l'adoption simple, qui nécessite un motif particulièrement grave, de simples querelles ne sont pas suffisantes :

[url=https://www.village-justice.com/articles/revocation-adoption-simple,31734.html]https://www.village-justice.com/articles/revocation-adoption-simple,31734.html[/url]

-----  
Par jph

merci de votre réponse, quel pourrait être un motif particulièrement grave pour la révocation de l'adoption?  
il porte son nom en premier mais le mien en second,

-----  
Par isernon

bonjour,

voir [ce lien](https://www.village-justice.com/articles/revocation-adoption-simple,31734.html) :  
[url=https://www.village-justice.com/articles/revocation-adoption-simple,31734.html]https://www.village-justice.com/articles/revocation-adoption-simple,31734.html[/url]

un avocat spécialisé en droits de la famille peut vous renseigner.

salutations

-----  
Par jph

merci

-----  
Par Isadore

il porte son nom en premier mais le mien en second  
Au sens légal, ce qu'il porte c'est "son" nom, peu importe le parent dont il l'a reçu.

En général quand l'adoption est révoquée c'est pour un motif très grave : violences, fausses accusations d'avoir commis un crime...

Des motifs moins graves nécessitent d'avoir été répétés dans la durée pour devenir recevables.

-----  
Par jph

ok merci, bien compliqué tout ça